



Conférence de presse de la FGF-FO du 23 avril 2013

Les rémunérations des fonctionnaires sont de plus en plus individualisées via le versement de primes, relève une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales. Une manière de limiter les augmentations collectives.

Modalités d'avancement inégalitaires, faibles améliorations indiciaires, absence de politique globale en matière salariale... Une étude très détaillée sur l'évolution des rémunérations des fonctionnaires de l'État depuis plusieurs décennies, conjointement publiée par l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) et par la fédération générale des fonctionnaires de Force ouvrière, constate une évolution de plus en plus différenciée de la rémunération des fonctionnaires ([cliquer ici pour lire la synthèse de l'étude](#)).

De fait, les primes constituent jusqu'à un tiers de la rémunération des fonctionnaires, hors enseignants. *“Les éléments collectifs de la rémunération stagnent alors que les éléments individuels s'accroissent”*, a résumé l'auteure, Carole Moniolle – maître de conférences à Paris-X Nanterre –, lors de la présentation de l'étude, le 22 avril, au côté de Christian Grolier, secrétaire général de FO Fonctionnaires (photo).

“Désormais, le rattrapage de l'inflation ne s'opère plus via l'augmentation du point d'indice”, relève Christian Grolier, pour qui il est *“réducteur”* de dresser une moyenne globale des salaires en additionnant les rémunérations de l'ensemble des fonctionnaires, comme vient de le faire l'Insee [lire notre article [“Les salaires des fonctionnaires de l'État sont en hausse selon l'Insee”](#)]. L'étude pointe notamment la part décroissante de la masse salariale de l'État dans le produit intérieur brut (PIB) de la France : cette proportion a reculé de 7,2 % à 5,8 % entre 1978 et 2011.

La montée de l'indemnitaire. *“Le développement des primes a été un moyen de revaloriser les rémunérations dans la fonction publique à moindre coût”*, observe l'étude, puisque l'indemnitaire ne *“compte pas”* pour le calcul des pensions. Cela conduit à une baisse sensible du revenu lors de l'arrivée à la retraite. Globalement, la stagnation d'éléments collectifs tels que le point d'indice, gelé depuis 2010, et le développement de l'indemnitaire conduisent à considérer, à en croire Carole Moniolle, *“que le mouvement de l'individualisation va continuer”*.

Le poste plutôt que le corps. L'étude anticipe un poids accru du poste occupé par le fonctionnaire dans l'évolution de sa carrière et de sa rémunération. Alors que les primes *“s'inscrivent dans une logique d'individualisation et de flexibilité”*, le poste deviendrait un élément transversal de comparaison : *“On peut imaginer qu'un jour la référence aux corps disparaisse. Dans ce cas, l'élément de référence serait le seul poste”*, notent les auteurs

de l'étude. La rémunération s'appuierait donc sur un traitement indiciaire stable et sur un complément indemnitaire lié à la fonction occupée.

Une petite révolution confirmée par l'instauration du "Graf", le grade à accès fonctionnel, qui permet à des cadres supérieurs de l'État ayant exercé des responsabilités importantes de ne pas revenir à la grille salariale de leurs corps d'origine lorsqu'ils quittent leur poste.

Perte d'attractivité ? Alors que la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a annoncé son intention de refondre les grilles indiciaires des agents publics, l'étude invite à une approche globale des questions salariales. *"La politique de ressources humaines doit donner des signaux forts en termes de garanties de traitement et d'évolution de carrière afin de maintenir une attractivité des recrutements dans la fonction publique"*, écrit Carole Moniolle. Il est par ailleurs urgent, affirme-t-elle, de débloquent les catégories (de C vers B, de B vers A, de A vers A+) pour permettre une évolution des carrières, par exemple via des promotions de corps.

Sylvain Henry

- Lire aussi :
- ["Des fonctionnaires de plus en plus déclassés"](#) (mars 2013)
 - ["Union européenne, le salaire des fonctionnaires montré du doigt"](#) (mars 2013)
 - ["Le gouvernement fait un geste pour les petits salaires"](#) (mars 2013)
 - ["Ce que Marylise Lebranchu prépare pour les fonctionnaires"](#) (février 2013)

Fonctionnaires - Rémunérations : début de négociations sous tension



Alors que le gouvernement démarre les discussions sur les salaires et les carrières des fonctionnaires, 6 syndicats réclament des *"réponses d'urgence"* en matière de pouvoir d'achat. Pour eux, *"la Modernisation de l'action publique s'inscrit dans la continuité de la RGPP"*.

"Certes, la ministre Marylise Lebranchu est à l'écoute des fonctionnaires. Mais à quoi bon, puisqu'aucune décision n'est prise en matière de pouvoir d'achat ?" C'est le constat désabusé de Jean-Marc Canon, secrétaire général de la CGT Fonctionnaires, alors que la ministre de la Fonction publique vient de démarrer les discussions avec les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires. ["Il y a une multiplication de réunions et de rencontres pour finalement... n'aboutir à rien !"](#) prolonge Christian Grolier, secrétaire général de FO Fonctionnaires.

Lors d'une réunion le 16 avril, la ministre a expliqué sa méthode aux syndicats. La négociation se fera en deux étapes.

- D'abord, se déroulera jusqu'en juillet une négociation portant sur les années 2013 et 2014, au cours de laquelle seront abordés des sujets tels que la prime de fonctions et de résultats (PFR)

- Ensuite débutera, à partir de la rentrée de septembre 2013 et tout au long de 2014, une négociation sur les années 2015-2017. Et c'est seulement dans le cadre de cette deuxième phase que sera abordée la question du point d'indice, qui sert de base au calcul de la rémunération fixe des fonctionnaires.

Le point d'indice sûrement gelé en 2014

À en croire les syndicats, le point d'indice ne sera pas évoqué avant la mi-2014. Ce qui laisse penser que le point restera gelé l'année prochaine, d'autant plus que le gouvernement a inscrit les échanges dans *“un contexte budgétaire marqué par une priorité donnée au redressement des finances publiques”*, une *“condition nécessaire au redémarrage de la croissance et au développement de l'emploi”*.

Un discours que les syndicats CFTC, CGC, CGT, FO, FSU et Solidaires jugent inacceptable. Dans un communiqué commun, les 6 organisations pointent *“la dépréciation des carrières et des qualifications et le tassement de la grille indiciaire de rémunération et des déroulements de carrière”*. Un nivellement par le bas qui appelle *“des réponses urgentes”*. Il faut, martèlent-elles, *“un abondement de points d'indice uniforme, immédiat et significatif permettant le rattrapage des pertes accumulées”*.

Au-delà de la question salariale, les 6 syndicats veulent *“en finir”* avec les suppressions d'emplois publics dans les secteurs jugés non prioritaires, parce qu'elles *“dégradent encore la qualité du service public et détériorent les conditions de travail des agents”*. Pour les syndicats CFTC, CGC, CGT, FO, FSU et Solidaires, *“la MAP (modernisation de l'action publique) s'inscrit globalement dans la continuité de la RGPP”*, la si décriée Révision générale des politiques publiques.

La prochaine réunion entre le gouvernement et les syndicats sur la question des rémunérations est programmée le 21 mai. *“En fonction des réponses que nous obtiendrons, nous réfléchirons à l'organisation d'une journée de mobilisation”*, prévient Jean-Marc Canon (CGT).

[Sylvain Henry](#)

Lire aussi :

- "[Fonctionnaires, à chacun son poste, à chacun son salaire](#)" (24 avril 2013)
- "[Des fonctionnaires de plus en plus déclassés](#)" (mars 2013)
- "[Union européenne, le salaire des fonctionnaires montré du doigt](#)" (mars 2013)
- "[Le gouvernement fait un geste pour les petits salaires](#)" (mars 2013)
- "[Ce que Marylise Lebranchu prépare pour les fonctionnaires](#)" (février 2013)